

COMMUNE DE BOUGY

DELIBERATION PORTANT SUR PROJET DE LA PISTE CYCLABLE
ET LA SERVITUDE EXISTANTE EN FAVEUR DE LA COMMUNE

N° 2023-27

Le lundi 18 septembre 2023 à 19 H 00, en la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Régis COLLET, Maire.

Présents (9) : Mesdames Julia VALLEE, Chedlia PELLETIER, Michèle MAUGEAIS, Lysiane LEGRAS-CHAIGNE et Messieurs Régis COLLET, Gilles GARCIA, Christophe GUILLARD, Michel GROULT, et David FLAMBARD

Absente, ayant donné pouvoir (0)

Le secrétariat a été assuré par : Madame Marie-Christine GRANDADAM

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19H05, le quorum ayant été atteint, soient cinq conseillers présents minimum.

Objet de la délibération : Projet de la piste cyclable et servitude existante en faveur de la commune

Lorsque le PLU a été établi en 2006, la commune a classé une zone autour du calvaire, nommée ER n°1, de 5000 m², en emplacement réservé ; cet emplacement est prévu pour la construction d'un éventuel futur cimetière. Le projet de piste cyclable passe sur cette surface, le long du RD 174.

Considérant que le cimetière actuel d'une surface de 700 m² n'est pas arrivé à saturation,

Considérant que l'emprise de la piste cyclable est de 500m²,

Considérant que la surface d'un éventuel futur cimetière reste de 4500m²,

Monsieur le Maire explique que le projet de piste cyclable ne remet pas en cause la création d'un futur cimetière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer à l'emplacement réservé sur l'emprise du projet de piste cyclable et de prendre une délibération dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'objet de cette délibération.

VOTE : 9 pour – 0 contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an sus dits

Le Maire,

Régis COLLET



PREFECTURE DU CALVADOS

22 SEP. 2023

COURRIER